

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

Entre

Union Nationale Missions Locales, syndicat patronal, immatriculé sous le SIREN 434066577, dont le Responsable est Nom...Prénom...

,

Ci-après dénommée « UNML »,

D'une part,

Et

Madame/ Monsieur [...], de nationalité [...], née le [...] à [...], dont le numéro de sécurité sociale est [...], demeurant [...],

Ci-après dénommée « Le Salarié »,

D'autre part,

APRES AVOIR RAPPELE :

Le présent contrat est régi par les dispositions de la Convention Collective des Activités des organisations patronales et consulaires (9411Z).

Cette information ne saurait en aucun cas avoir pour effet de contractualiser les dispositions de ladite convention collective et notamment les éléments de celle-ci rappelés dans les articles du présent contrat de travail.

Ceci étant préalablement exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Emploi et qualification

Option 1 : Pour un CDD de remplacement à terme précis

Vous vous déclarez libre de toute clause de non-concurrence, est êtes engagé par contrat à durée déterminée en qualité de [...], au coefficient [...], statut [...], de la convention collective applicable dans l'entreprise.

Cette embauche est à effet du [...] pour une durée de [...] afin de pourvoir au remplacement de Madame/Monsieur [nom et prénom de la personne remplacée], absent(e) pour cause de [...], elle-même/lui-même employé(e) en qualité de [...] (statut [...], coefficient [...]).

[Eventuellement] Vous effectuerez l'intégralité des tâches effectuées par Madame/Monsieur [nom et prénom de la personne remplacée] à l'exception de [...].

Le présent contrat prendra fin de plein droit le [...], sans formalité.

Cet engagement pourra être renouvelé deux fois par accord entre les parties si UNML le juge opportun.

Dans ce cas, UNML vous proposera un avenant pour fixer les conditions du renouvellement, avant le terme du présent contrat.

Vous aurez principalement pour attributions de [...].

Vous reconnaissez le caractère nécessairement évolutif de ses attributions et déclarez accepter par avance que celles-ci soient complétées ou adaptées en cours d'exécution du présent contrat sans que cela ne constitue une modification de votre contrat.

Vous devrez vous conformer aux directives et instructions qui vous seront données par vos supérieurs hiérarchiques, en ce qui concerne les diverses modalités d'exercice de votre activité professionnelle, et vous vous engagez à exercer vos attributions au mieux des intérêts de UNML.

Vous vous engagez à effectuer toute formation organisée et prise en charge par l'entreprise.

Option 2 : Pour un CDD de remplacement sans terme précis

Vous vous déclarez libre de toute clause de non-concurrence, est êtes engagé par contrat à durée déterminée en qualité de [...], au coefficient [...], statut [...] de la convention collective applicable dans l'entreprise.

Cette embauche est à effet du [...] pour une durée minimale de [...] afin de pourvoir au remplacement de Madame/Monsieur [nom et prénom de la personne remplacée], absent(e) pour cause de [...], elle-même/lui-même employé(e) en qualité de [...] (statut [...], niveau [...], échelon [...], coefficient [...]).

[Eventuellement] Vous effectuerez l'intégralité des tâches effectuées Madame/Monsieur [nom et prénom de la personne remplacée] à l'exception de [...].

Ce contrat prendra fin au retour de Madame/Monsieur [nom et prénom de la personne remplacée], sans formalité.

[OU] Ce contrat prendra fin à l'issue de l'absence pour [Rappeler la nature de l'absence exemple : maladie] de [nom et prénom de la personne remplacée].

Le terme du contrat initialement fixé peut-être reporté jusqu'au surlendemain du jour où la personne remplacée reprend son emploi.

Vous aurez principalement pour attributions de [...].

Vous reconnaissez le caractère nécessairement évolutif de vos attributions et déclarez accepter par avance que celles-ci soient complétées ou adaptées en cours d'exécution du présent contrat sans que cela ne constitue une modification du présent contrat.

Vous devrez vous conformer aux directives et instructions qui vous seront données par ses supérieurs hiérarchiques, en ce qui concerne les diverses modalités d'exercice de votre activité professionnelle, et vous vous engagez à exercer vos attributions au mieux des intérêts de UNML.

Le salarié s'engage à effectuer toute formation organisée et prise en charge par UNML.

Option 3 (Pour un CDD pour accroissement d'activité)

Vous vous déclarez libre de toute clause de non-concurrence, est êtes engagé par contrat à durée déterminée en qualité de [...], au coefficient [...], statut [...] de la convention applicable dans l'entreprise.

Cette embauche est à effet du [...] pour une durée de [...] en raison d'un accroissement temporaire d'activité lié à [à préciser].

Le présent contrat prendra fin de plein droit le [...], sans formalité.

Cet engagement pourra être renouvelé deux fois par accord entre les parties si la Société le juge opportun.

Dans ce cas, UNML vous proposera un avenant pour fixer les conditions du renouvellement, avant le terme du présent contrat.

Il est rappelé qu'un exemplaire de la convention collective est tenu à la disposition du personnel sur demande.

Vous aurez principalement pour attributions de [...].

Vous reconnaissez le caractère nécessairement évolutif de vos attributions et déclarez accepter par avance que celles-ci soient complétées ou adaptées en cours d'exécution du présent contrat sans que cela ne constitue une modification du présent contrat.

Vous devrez vous conformer aux directives et instructions qui vous seront données par ses supérieurs hiérarchiques, en ce qui concerne les diverses modalités d'exercice de votre activité professionnelle, et vous vous engagez à exercer vos attributions au mieux des intérêts de UNML.

Vous vous engagez à effectuer toute formation organisée et prise en charge par UNML.

Article 3 : Prise d'effet du contrat et période d'essai

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée à compter du [...].

Votre engagement ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai d'une durée de [...] mois, conformément aux dispositions en vigueur. Le point de départ de la période d'essai est le commencement d'exécution du contrat de travail.

Au cours de cette période, le contrat de travail pourra être rompu par l'une ou l'autre des parties sans indemnités de rupture.

Toutefois, la partie qui souhaitera rompre le contrat de travail pendant la période d'essai devra respecter le délai de prévenance, conformément aux dispositions en vigueur.

Toute suspension qui se produirait pendant la période d'essai, en raison de votre absence, ou pour quelque motif que ce soit, prolongerait d'autant la durée de cette période, qui doit correspondre à un temps de travail effectif.

Article 4 : Durée du travail

Votre durée de travail est fixée à 35 heures hebdomadaires (soit 151,67 heures mensuelles) conformément aux horaires en vigueur au sein d'UNML où vous effectuez votre prestation.

Vous reconnaissez avoir eu connaissance des horaires actuellement pratiqués.

Il est expressément convenu entre les parties que les horaires ne constituent pas un élément du présent contrat de travail, et qu'en conséquence, ils pourront être modifiés en fonction des nécessités et besoins du service.

Par ailleurs, il pourra vous être demandé d'effectuer des heures supplémentaires en fonction des nécessités liées au bon fonctionnement d'UNML, ce que vous acceptez expressément.

À ce titre, les heures supplémentaires devront faire l'objet d'une demande expresse de la part de UNML.

Article 5 : Rémunération

En contrepartie de l'exercice de votre mission, vous percevrez une rémunération mensuelle brute de [...] euros bruts pour un temps complet.

Article 6 : Lieu de travail

A titre indicatif, vous exercerez votre activité à [...].

[éventuellement] Dans le cadre de vos fonctions, vous pourrez être amené à effectuer des déplacements au sein de tout site exploité par UNML.

Article 7 : Indemnité de fin de contrat

Au terme de votre contrat, Vous percevrez une indemnité de fin de contrat aux conditions légales en vigueur, soit un taux de 10%, sur l'ensemble des rémunérations brutes versées durant le contrat.

Article 8 : Absence et indisponibilité

Conformément aux dispositions du règlement intérieur applicable au sein de la Société, vous êtes tenu de prévenir immédiatement la Société de toute absence quel qu'en soit le motif.

Vous vous engagez à fournir un certificat médical ou tout autre justificatif approprié à votre absence dans les 48 heures.

En cas de prolongation de votre arrêt de travail, vous devrez transmettre dans les mêmes délais le certificat médical justifiant cette prolongation.

Article 9 : Protection Sociale

Vous bénéficiez des régimes de protection sociale complémentaire et de retraite auxquels adhère UNML, pour sa catégorie professionnelle, qui sont obligatoires et collectifs (sauf cas de dispense d'adhésion autorisée par les règles en vigueur).

A titre informatif, ces régimes sont les suivants :

-
-

Une notice d'information vous a été remise à ce titre.

En contrepartie, il sera prélevé mensuellement sur votre paye la retenue correspondante à la quote-part salariale des cotisations à ces différents régimes, tant en ce qui concerne les régimes en vigueur que ceux qui pourraient être ultérieurement mis en place ou modifiés.

Article 10 : Obligations du Salarié

➤ Confidentialité

Au cours de l'exécution du présent contrat, vous pouvez avoir connaissance de faits, d'événements, de documents ou de renseignements confidentiels ou définis comme tels par UNML. UNML insiste sur le caractère essentiel du respect de cette obligation de confidentialité.

Vous serez tenu à la plus grande discrétion professionnelle à l'égard des tiers pour tout ce qui concerne l'exercice de vos fonctions et pour tout ce qui a trait à l'activité de UNML : organisation, méthodes, résultats, projets, clients, politique commerciale.

Cette obligation de discrétion professionnelle est valable aussi bien pendant la collaboration des parties qu'à l'issue de celle-ci, quelle que soit la partie qui ait pris l'initiative de la rupture.

➤ **Matériel de l'entreprise**

Vous vous interdisez expressément d'utiliser les divers objets, matériels (notamment informatiques ou bureautiques), documents ou, d'une façon plus générale, tous moyens de communication, notamment Intranet et Internet, mis à sa disposition pour un usage autre que celui autorisé par UNML.

Tous les documents de quelque nature qu'ils soient, correspondance, circulaire, note de service et instructions, remis par UNML ou dont vous pourriez avoir connaissance dans l'exercice de vos fonctions et sans que l'énumération précédente soit considérée comme exhaustive, ainsi que tout matériel dont vous serez détenteur en vue de l'accomplissement de vos missions sont confidentiels et restent la propriété exclusive de UNML. Ils doivent lui être restitués à première demande et en cas de départ. Vous vous engagez à n'en faire aucune copie ou reproduction pour votre usage personnel ou tout autre usage.

Vous vous engagez à prendre tous les soins nécessaires à la bonne conservation de ces outils et devrez informer UNML de toute détérioration, de toute disparition ou de tout vol.

➤ **Exclusivité**

Vous devrez réserver à UNML pendant toute la durée du présent contrat, l'exclusivité de vos services et ne pourrez avoir aucune autre occupation professionnelle, même non concurrente, sauf accord écrit préalable de la Direction.

Article 11 : Dispositions diverses

Les parties déclarent expressément s'en remettre aux dispositions conventionnelles et légales pour tous les aspects non abordés par le présent contrat de travail.

Vous vous engagez à faire connaître dans les plus brefs délais, à la Direction, toute modification postérieure à votre engagement qui pourrait intervenir dans sa situation administrative (état civil, situation de famille, adresse, etc...).

Pendant la durée du contrat, vous vous engagez à respecter les instructions qui pourront être données par UNML et à vous conformer aux règles régissant le fonctionnement interne de UNML. Vous vous conformerez aux prescriptions du règlement intérieur, ainsi qu'aux consignes d'hygiène et de sécurité.

Article 12 : Traitement des données à caractère personnel

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés, le Salarié dispose d'un droit d'accès et de rectification des données enregistrées dans le fichier informatisé de l'organisme social.

Aux fins de gestion du personnel et de traitement des rémunérations, et dans le respect de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement UE n°2016/679 (« RGPD ») et la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, UNML est amenée, en sa qualité de responsable du traitement, à collecter et traiter des données personnelles concernant ses salariés à l'occasion de la conclusion, de l'exécution et de la rupture du contrat de travail.

Vous vous engagez à fournir les données demandées et à les actualiser au cours du contrat dans les meilleurs délais.

La signature du présent contrat vaut autorisation pour UNML de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires.

Fait à [...], le [...]

Le présent contrat est établi en deux exemplaires dont chaque page devra être paraphée, un exemplaire signé étant réservé à chacune des parties.

Pour le Salarié

Madame/Monsieur [...] *

Pour UNML

[Prénom Nom]

[Qualité]

* Précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »